

PROGRAMME

I. Plan de la formation déontologie (9h-11h)

Maître Philippe GOURRET, ancien bâtonnier, avocat

I. Les relations avec les magistrats

II. L'avocat et ses pairs

a. La confraternité ordinale

Les vertus du serment (dignité , conscience , indépendance , probité et humanité).

Le rôle du bâtonnier (= **primus inter pares** et chef de l' Ordre , démocratiquement élu

b. La confraternité individuelle:

Etre attentionné

Le comportement de l'avocat avec ses confrères

Difficultés non exhaustives...

c. La confidentialité des échanges :

Le secret professionnel

La correspondance

II. Plan de la formation sur la taxation (11h-13h)

Monsieur le Bâtonnier David HERPIN

Monsieur le Vice-Bâtonnier Nicolas POIZAT

Maître Matthieu DAYREM, Président de la Commission taxation, avocat

Rappel des textes applicables :

Articles 174 et suivants du Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991

Rappel du fonctionnement de la Commission de Taxation

Membres de la commission, modalités de réunion de la commission,
évocation des dossiers de taxation

Rappel des modalités

du calendrier de procédure devant la Commission de Taxation
et des échanges de pièces et d'arguments

Exposé des pièces à communiquer à l'appui de la demande de taxation

Echanges sur les pièces indispensables et utiles à communiquer :

facture récapitulative, factures intermédiaires, justificatif des diligences accomplies, justificatifs de règlement des frais avancés dont il est demandé le remboursement

Point sur les délais de prescription de la contestation des honoraires par un client particulier et/ou professionnel et du délai de prescription de la demande de taxation de l'avocat contre un client particulier et/ou professionnel

Point du départ du délai de prescription : dernière diligence accomplie / fin de la mission

Point sur les modalités de la facturation par l'Avocat :

Facturation au tarif horaire : détermination du tarif, nature des prestations accomplies, justification des heures accomplies : nécessaire justification des diligences majeures invoquées (actes de procédure, consultations, conclusions adverses analysées...), décisions rendues

Facturation au forfait et convention d'honoraires.

Difficulté en cas de mission interrompue.

Difficultés en cas de succession d'avocats.

La convention d'honoraires : obligation protectrice de l'Avocat

L'honoraire de résultat :

convention d'honoraires,

le montant excessif de l'honoraire de résultat,

les difficultés en cas de succession d'avocat

Questions/Réponses sur la taxation des honoraires de l'Avocat